

REGLEMENT PARTICULIER LPRS

1^e Rallye National de Bretagne Les 9 et 10 Juin 2018



Avec la participation des villes et communes de Plouay, Guillegomarc'h, Meslan, Berné, Kernasclédén, Inguiniel, Bubry.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir Rallye support

ADRESSES :

Voir Rallye support

NOTA : Les informations pour l'équipage (règlement, convocation, liste des engagés) seront consultables uniquement sur le site internet :

www.rallyebretagne.bzh

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Océane organise le 4^e Rallye National de Bretagne VHRS en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bretagne Pays de Loire le (En cours) sous le numéro (En cours) et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro (En cours) en date du (En cours)

Comité d'Organisation

Président : Max MARTINEAU

Vice-Président : Gilles SIMON

Secrétaire: Jean-Paul Le Goffic.

Trésorière : Marine MARTINEAU , Adjoint : Jean Paul Le Goffic.

Membres : Jean-Jacques DUHAMEL, Michel Guilloux, Vincent Gegaden, Valérie Fouillé, Bruno Le Meur, Jean-Luc Guérinot...

Secrétariat du Rallye

Chez Jean-Paul Le Goffic : Le Bois de Saint Erven 56520 PLOUAY

Organisateur technique

Nom : ASACO Océane

Adresse : 43 Rue Paul Guieysse 56100 LORIENT

1.1P. OFFICIELS.

Idem Rallye moderne et VHC et VHRS.

Directeur de course responsable Michel Fralin 1362/1208

Commissaire technique VHRS responsable..... André MEVEL 186089/1210

Relation concurrents..... Cathy Condemine 56617/1110

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{ER} Rallye National de Bretagne LPRS est un rallye de doublure du 7^{ème} Rallye National de Bretagne.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives, uniquement consultables sur notre site internet.

www.rallyebretagne.bzh

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 9 Juin de 15h00 à 16h45 et les vérifications techniques de 15H15 à 17h00 sur le parc d'assistance à Plouay.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire
- Licences ou titre de participation en cours de validité.
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4 Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC dans la salle des vérifications à 17h et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^e Rallye National de Bretagne LTRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, accompagnée des copies de permis **avant le lundi 28 Mai.**

LE GOFFIC Jean-Paul

Le Bois de Saint Erven 56240 Plouay

Tel. 02 97 33 19 68

limagolf56@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé **20** voitures maximum, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 120 voitures pour les 5 rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 360€
- sans la publicité facultative des organisateurs à 720€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre du **Rallye Bretagne Organisation**. Ils seront encaissés le 5 Juin.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail à limagolf56@orange.fr ou par téléphone (0628225754) au moins 24h avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir....

3.3P – ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichés avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute après le rallye de support VHRS.

Cet ordre restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour tout le Rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS – 4^{ème} LPRS – 5^{ème} LTRS – 6^{ème} ENRS.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P.VOITURES AUTORISEES

Voiture de tourisme loisir prestige de séries conformes à la législation routière Française.

Véhicule ne pouvant pas participer au rallye VHRS.

Véhicules « Prestige » : Ferrari – Lotus – Lamborghini – Maserati – Porsche – Mc Laren.....

4.1.2 Pneumatiques :

Homologation route.

Dimensions : Celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de tout autre.

Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2P INSTRUMENTS DE BORD : Libre

4.3.1 ASSISTANCE : Conforme au règlement particulier du rallye moderne VHC et VHRS de support.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National de Bretagne LTRS représente un parcours de 222.400 km

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 105.500 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 et 3 : La Super spéciale : 2.00 kms x 2 = 4.00 kms
- ES 2 et 4 : St Yves Bubry : 8.60 kms x 2 = 17.20 kms
- ES 5.7.9 : Les Roches du Diable : 18.500 kms x 3 = 55.50 kms
- ES 6.8.10 Le Scorff : 9.60 kms x 3 = 28.80 kms.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. Voir règlement moderne de support.

6.4P. CIRCULATION : Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions règlementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous.

- 1^{ère} Infraction : une pénalité en espèces de 160€.
- 2^{ème} Infraction : une pénalité en temps de 5mn.
- 3^{ème} Infraction : Exclusion.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement FFSA.

Le départ du premier concurrent LTRS partira 5 minutes après la dernière voiture « VHRS », par ordre de numéro du plus petit au plus grand. Dans l'ordre : Moyenne intermédiaire et Basse. Tout départ anticipé sera sanctionné. **Les concurrents partiront de 30 secondes en 30 secondes.**

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement FFSA

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »
- Chef de Poste : chasuble orange marquée « CHEF DE POSTE »

Chargé des Relations Concurrents : chasuble rouge marquée « RELATIONS CONCURRENT »

7.5 TEST DE REGULARITE (TR)

Conforme au règlement FFSA.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple : Moyenne définie 60 km/h Longueur du secteur de test de régularité 10 km Temps idéal : 10mn.

a) Temps réalisé : 9 mn. 39 sec. = 21 sec de pénalité. b) Temps réalisé : 10 mn. 31 sec. = 31 sec de pénalité.

Pour des raisons de sécurité, le directeur de course pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

7.5.4 TESTS DE REGULARITE (TR) NON EFFECTUEES.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ de l'étape suivante.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sautée, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

7.5.16 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque catégorie de moyenne (Intermédiaire et basse) par ordre décroissant des pénalités.

Le chronométrage sera assuré par la société ERTF, Parc Technologique de Soye 56270 PLOEMEUR.
Tel. : 02.97.87.07.08. competition@ertf.com - www.ertf.com

Installation du boîtier de chronométrage :

Chaque concurrent devra prévoir une ligne d'alimentation électrique se terminant par des fils sans connecteur destinée au branchement du boîtier ERTF.

Elle devra déboucher dans l'habitacle à proximité de la porte avant droite et être protégée sur le positif par un fusible de 2 A au minimum.

Il sera procédé lors des vérifications techniques au montage d'un connecteur FASTON T permettant le raccordement électrique, à l'installation du boîtier ERTF, ainsi qu'à la pose de l'antenne GPS sur le toit du véhicule.

Une caution de 300€ sera demandée lors des vérifications administratives.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix aura lieu le Dimanche 10 Juin sur le podium à la fin du rallye.

Des trophées récompenseront les trois 1ers équipages de chaque moyenne .

Des coupes et un voyage pour deux personnes offerts par Salaun Holidays (tiré au sort) récompenseront les commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

ANNEXE ITINERAIRE HORAIRES

Etape1		Samedi 9 et dimanche 10 Juin 2018				
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
Départ Etape1						
CH 0A	Sortie Parc Fermé -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	0	0:00	18:30
AS	Assistance	0	0	0		
	Ravitaillement	0	0	0		
RZ 1	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 1	Avant ES 1		0.2	0.2	0:15	18:45
DES 1	Plouay	2		2.2		18:48
CH 2	Avant ES 2		4.8	7	0:15	19:03
DES 2	St Yves	8.6		15.6		19:06
CH 2A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	19:41
Regroupement						
	Assistance	10.6	22	32.6		
	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
RZ 2	Prochain ravitaillement	10.6	22	32.6		
CH 3	Avant ES 3		0.2	0.2	0:15	20:41
DES 3	Plouay	2		2.2		20:44
CH 4	Avant ES 4		4.8	7	0:15	20:59
DES 4	St Yves	8.6		15.6		21:02
CH 4A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		17	32.6	0:35	21:37
Distance Totale étape 1		21.2	44	65.2		
Départ Etape2						
CH / ES	Lieu	Distance ES	Distance Liaison	Distance Totale	T.I.	1ère voit
CH 4B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	32.6	0:05	8:45
	Assistance	10.6	22	32.6		
CH 4C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	32.6	0:20	9:05
	Ravitaillement	10.6	22	32.6		
RZ 3	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 5	Avant ES 5		9.7	9.7	0:12	9:17
DES 5	Les Roches du Diable	18.5		28.2		9:20
CH 6	Avant ES 6		8.8	37	0:35	9:55
DES 6	Le Scorff	9.6		46.6		9:58
CH 6A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	10:18
Regroupement						
CH 6B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	11:18
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 6C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	11:38
	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
RZ 4	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
CH 7	Avant ES 7		9.7	9.7	0:12	11:50
DES 7	Les Roches du Diable	18.5		28.2		11:53
CH 8	Avant ES 8		8.8	37	0:35	12:28
DES 8	Le Scorff	9.6		46.6		12:31
CH 8A	Entrée Parc Regroupement - Plouay		5.8	52.4	0:20	12:51
Regroupement						
CH 8B	Sortie Parc Regroupement -Entrée parc assistance - PLOUAY		0	52.4	1:00	13:51
	Assistance	28.1	24.3	52.4		
CH 8C	Sortie Parc Assistance - Plouay		0	52.4	0:20	14:11
	Ravitaillement	28.1	24.3	52.4		
	Prochain ravitaillement	28.1	24.3	0		
CH 9	Avant ES 9		9.7	9.7	0:12	14:23
DES 9	Les Roches du Diable	18.5		28.2		14:26
CH 10	Avant ES 10		8.8	37	0:35	15:01
DES 10	Le Scorff	9.6		46.6		15:04
CH 10A	Entrée Parc Fermé - Plouay		5.8	52.4	0:20	15:24
Distance Totale étape 2		84.3	72.9	157.2		
Distance Totale Rallye		105.5	116.9	222.4		